



Veiller sur vous qui veillez sur le Ciel

Athis-Mons, vendredi 13 décembre 2019

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président du comité technique,

Depuis quelques semaines, les encadrements locaux de plusieurs approches ou de tours de contrôle ont lancé des travaux d'établissement de nouveaux tours de service.

Ces travaux ont lieu alors que les discussions nationales dans le cadre des négociations protocolaires portent en particulier sur l'organisation du travail des contrôleurs aériens et notamment sur la rédaction d'un nouvel arrêté dit « 2020 ».

Pour assurer l'apaisement nécessaire à la période en cours, par cohérence entre les travaux locaux et nationaux, et par souci de concordance des calendriers, le SNCTA demande un moratoire sur la révision de l'organisation du travail dans les approches et les tours de contrôle jusqu'à la fin des négociations protocolaires.